

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE  
Au bureau, place du Marché-  
Noir, et chez MM. DUBOSSE,  
JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires à Saumur.  
— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.  
Un an... 18f. » 24f. «  
Six mois... 10 » 15 «  
Trois mois... 5 25 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Morning-Post* du 12 novembre :

« Il est difficile de dire quelle est la plus grande duplicité, soit des assertions, soit des actions de la Russie. En ce moment même, lorsque le texte de l'arrogant manifeste de la Russie nous parvient, nous avons tout lieu de croire qu'un courrier arrive à Constantinople, porteur, au nom du comte de Buol, d'une proposition faite par la Russie, par son intermédiaire, pour ouvrir des négociations directes avec la Porte, afin d'opérer la solution pacifique de la question d'Orient. Il est peu douteux que cette proposition ne soit rejetée par le Sultan ; mais on reconnaît bien toute la profondeur des vues du Czar, quand on le voit, tout en appelant ses sujets à se joindre aux ferventes prières qu'il adresse au Tout-Puissant pour que sa main daigne bénir ses armes dans la sainte et juste cause, au même moment il recherche une transaction pacifique. »

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, publie une déclaration du ministre des finances, suivant laquelle l'embargo ne sera pas mis sur les navires turcs avant le 22 novembre. Après ce délai, tous les navires turcs, séjournant dans les ports russes, seront déclarés de bonne prise, quand même ils n'auraient pas à leur bord de marchandises, appartenant exclusivement aux sujets turcs. Les pavillons neutres, jouiront d'une complète liberté, même pendant les hostilités. — Havas.

Ainsi que le rapporte le *Moniteur*, c'est dans le triangle formé par l'Argis, le Danube et le village d'Olténitza, qu'a eu lieu le combat meurtrier du 4 novembre, entre les Turcs, qui ne comptaient pas plus de 9,000 hommes, et les Russes, commandés par le général Dannenberg. Il est également certain, que la perte des Russes est évaluée à 1,200 hommes tués ou blessés, et que presque tous les chefs de bataillon ont été blessés, ainsi que plusieurs colonels. Enfin, on suppose toujours que le prince Gortschakoff est parti pour Olténitza et qu'il était question d'attaquer les Turcs avec 24,000 hommes. Cependant, nous croyons devoir reproduire les détails suivants, empruntés au journal de Vienne, le *Wanderer* :

« C'est le 2 courant, que les Turcs se sont concentrés entre Tschitschatahka et Turtokai au nom-

bre de 14,000 hommes, sans compter la réserve. Ils étaient cachés par les buissons et les broussailles. Le 3, 5,000 hommes avaient débarqué dans l'île, 2,000 se disposaient à débarquer. Il y en avait 4 à 5,000 sur la rive. Dans la nuit du 3, le passage fut tenté sur le bras d'Olténitza et effectué de vive force. A peine les 2,000 hommes étaient-ils débarqués, que les bateaux allèrent chercher d'autres troupes. Les postes russes étaient établis sur le Danube. Les avant-postes étaient à Olténitza, la réserve à une portée de fusil d'Olténitza. Les forces russes, s'élevaient à 5,000 hommes.

» La *Correspondance Autrichienne* avait fixé un chiffre de 3,000 hommes ; aujourd'hui elle le porte à 9,000 hommes.

» Le combat s'engagea au lever de l'aurore. On se battit bravement des deux côtés. La canonnade dura 18 heures. Les Russes reçurent des renforts qui arrivèrent par Kanzuwa. La lutte se termina à midi par la retraite des Turcs, néanmoins elle se renouvela vers le soir.

» Les Russes se retirèrent à leur tour sur Olténitza, où ils avaient une position retranchée, tandis que les Turcs restèrent sur la rive du Danube et élevèrent des retranchements. Le lendemain, on entendit de nouveau le bruit du canon ; mais on n'a appris rien de positif. Les fermes dans le voisinage d'Olténitza ont été livrées aux flammes. Olténitza n'a pas souffert. Le combat a été meurtrier ; des deux côtés, il y a eu des pertes nombreuses.

» Les Russes ont fait tous les efforts en leur pouvoir pour résister aux forces supérieures de l'ennemi ; mais les Turcs ont déployé une bravoure extraordinaire, et ils ont donné la preuve de leur supériorité. Lorsque l'affaire s'engagea à la baïonnette, de petits détachements turcs se trouvaient le corps à moitié dans l'eau et ne reculèrent point.

» Les nouvelles jusqu'au 6 novembre, annoncent que les Turcs se sont maintenus le 5 sur la rive valaque. Les Russes se sont retirés vers leur position de réserve, derrière Olténitza. On dit que les Russes ont été repoussés. » — Havas.

La grande majorité des journaux allemands, appartenant à toutes les opinions, présente l'ensemble des opérations militaires en Valachie comme favorable, jusqu'ici, à l'armée ottomane. (*Univers.*)

Une lettre de Tunis, du 5, annonce qu'un brick

tunisien, escorté par une corvette de guerre turque, était parti la veille pour Constantinople, où il porte des armes que le Bey envoie au gouvernement ottoman, pour soutenir la guerre. — Alfred Tranchant. (*Univers.*)

Constantinople, 31 octobre, 4 h. 1/4 du soir.

« Je puis vous annoncer l'importante nouvelle que, dans son discours au Grand-Conseil, le Sultan a déclaré qu'au printemps il ira à l'armée et conduirait en personne les opérations militaires contre les Russes. Le plus grand enthousiasme a éclaté alors dans l'assemblée, composée de tous les pachas et d'un grand nombre d'ulémas. On publiera une proclamation qui contiendra cette déclaration. — La population est folle de joie : tous disent qu'ils suivront le Sultan. — Quelques mots ont suffi pour rendre Sa Hautesse aussi populaire que les sultans les plus illustres l'aient jamais été. » — Havas.

## INTÉRIEUR.

Paris, 15 novembre.

Un décret impérial rendu sur le rapport de M. le ministre des travaux publics, crée une direction générale des chemins de fer, dont M. le comte Eugène Dubois, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé le titulaire.

La journée du 15 novembre doit être triplement chère à la famille de l'Empereur. Elle est l'anniversaire de la fête de l'Impératrice Eugénie, de la naissance de S. A. I. le prince Jérôme, né le 15 novembre 1784, et de la bataille d'Arcole.

Le char qui doit porter l'Empereur et l'Impératrice le jour de leur sacre est fait. Il est logé dans les bâtiments du parc de Monceaux, au faubourg du Roule. C'est l'œuvre du carrossier Ehrler. Il est tout à jours, et sur les panneaux sont peintes avec un art infini les armes de l'Empire et des figures allégoriques. Sauf ces panneaux, le char est tout or. Les moyeux des roues sont terminés par des têtes de lions d'or. Il est entré dans le carrosse impérial pour 100,000 fr. de bronze ; il pèse 16 milliers. Il est fait pour être traîné par huit superbes chevaux blancs, qui seront magnifiquement caparaonnés ; huit autres grands et magnifiques équipages, artistement décorés, accompagneront le char impérial. Ils porteront les Princes et Princesses et les grands dignitaires de l'Empire.

## FEUILLETON

## YVONNETTE.

(Suite.)

— Savez-vous, reprit Yvonne avec feu, savez-vous ce qu'est cet homme ?

Je l'écoutais toujours sans l'interrompre, presque sans Pentendre.

— Cet homme, poursuivit-elle, a essayé de déshonorer la mère de celle qu'il veut épouser !

Je fis un geste d'horreur.

— Et malheureusement, continua Yvonne, cela ne peut se dire, car le dire c'est déshonorer M. de Ploërnec, lui-même, et sa fille par contre-coup. D'ailleurs, il n'y a pas de preuves contre lui, et les apparences sont toutes contre la mère de Rose. C'est pour cela que je n'ai rien dit à mes frères, car leur haine pour Ploërnec les aveuglerait, et ils feraient un éclat. Ce sont des hommes à demi-sauvages, d'un caractère indomptable, Jean surtout ; ils se feraient justice à coups de fusil ; il y aurait du sang de répandu, et l'échafaud est là... ajouta-t-elle en frissonnant. Et puis, fit-elle, il ne faut pas que Rose entre dans la vie ayant au front une de ces taches que le monde ne pardonne pas, le déshonneur de sa mère !

Était-ce bien une paysanne qui me parlait ainsi du monde et de ses exigences ?

Elle se méprit sans doute à l'étonnement qui se pei-

gnit sur mon visage, elle crut que ce mot de déshonneur m'avait frappé et que j'allais, comme aurait fait le monde, y ajouter foi ; car elle devint plus pâle encore et me dit en joignant les mains, et d'un accent si déchirant que j'en éprouvai une sensation douloureuse :

— Oh ! ne le croyez pas, au moins, ne le croyez pas, vous ! elle n'était pas coupable ! elle était demeurée pure... mais les apparences ! oh ! les apparences !

Et elle me cacha un moment sa tête dans ses mains, et je vis au travers de ses doigts briller deux larmes qui roulaient sur ses bras demi-nus et d'une éblouissante blancheur.

Je pris ses deux mains, je les appuyai de nouveau sur mes lèvres, et je lui dis :

— Je tuerai M. Hector Lambesc en duel. Le duel n'est point soumis à l'échafaud.

— Non, me dit-elle avec force et avec un accent si dédaigneux que je vis percer de nouveau la grande dame sous l'humble fermière, quand on est gentilhomme, on ne se bat point avec un tel misérable.

— Que faire donc alors ? m'écriai-je.

— Que faire ? murmura-t-elle ; mon Dieu ! je n'en sais rien ; je cherche et ma tête se perd, je cherche et je ne trouve pas.

Tout à-coup elle me regarda fixement.

— Donnez-moi votre parole, me dit-elle, de ne révéler à personne ce que je vais vous dire.

— Je vous la donne, répondis-je d'une voix ferme.

— Peut-être, fit-elle, lorsque je vous aurai dit ce que nul, que lui et moi ne sait, peut-être, lorsque vous aurez appris ce qu'est cet homme, trouverons-nous un moyen... Mon Dieu ! mon Dieu ! ma tête brûle... et je me sens mal.

Je la soutins dans mes bras, je la fis asseoir sur le bord de la fenêtre, n'osant, bien que ce fût facile, et dominé par un sentiment de convenance, l'inviter à entrer chez moi, où elle eût trouvé un siège plus commode. Elle me demanda un verre d'eau. Je le lui tendis ; ma main tremblait.

Elle attendit quelques secondes, puis, lorsqu'elle fut plus calme, elle me dit avec ce sourire navré que je lui avais vu déjà :

— C'est une histoire bien hideuse et bien triste ; une histoire de souliers de satin. Comment pourrait-on croire qu'il y a des taches de sang sous ce tissu si brillant et si moelleux ?

Elle était si belle en parlant ainsi, qu'un cri d'admiration m'échappa :

— Mon Dieu ! lui dis-je, mon Dieu ! que vous êtes belle !

— Belle et fanée, me répondit-elle tristement. Et puis, que vous importe, ajouta-t-elle avec un soupir que j'entends encore retentir au fond de mon cœur, que vous importe la beauté flétrie d'une pauvre paysanne !

Ces splendides équipages vont partir pour Trianon, en attendant les ordres de l'Empereur sur l'époque de la grande cérémonie, qui attirera certainement, à Paris, plus de 500,000 étrangers et provinciaux. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

**RUSSIE.** — Une correspondance particulière de Trébisonde du 18 octobre annonce que le fort russe de Dariel, situé en Circassie, sur la rive droite du Terek, entre Mosdok et Tiflis, se trouvait cerné par les Ossètes insoumis et par un gros de Circassiens, et qu'il était sur le point de tomber en leur pouvoir.

La même correspondance annonce qu'on venait de recevoir le rapport authentique de la grande affaire qui avait eu lieu au Caucase vers la fin de l'été dernier, et dans laquelle une division russe de 20,000 hommes, nouvellement arrivée sur le théâtre de la guerre, avait été cernée et écrasée par les troupes de Schamyl. Ceux des soldats russes qui n'avaient pas péri étaient toujours retenus prisonniers à Ardauskai par les Circassiens.

C'est à cette même époque que le prince Woronzoff, enveloppé à Dariel par les tribus caucasiennes, avait été délivré par le corps d'armée russe qui a son centre d'opération à Sébastopol, et qui s'était porté à marches forcées à son secours. (Univers.)

— On écrit d'Odessa, à la date du 31 octobre : « Du 10 courant à ce jour, il est entré 400 navires dans notre port; on en attend le double d'ici à peu de jours.

« On ne peut pas s'imaginer l'activité des affaires en céréales sur notre place, on charge à outrance. Notre dépôt est riche, tous les bâtiments qui sont annoncés trouveront amplement à charger.

« Dans les autres ports russes de la Mer-Noire et dans ceux de la mer d'Azoff, on remarque aussi une grande activité dans les transactions en grains.

« Le temps est magnifique et favorise admirablement cette grande exportation. Pour donner une idée de l'importance du mouvement qui présente en ce moment le port d'Odessa, il nous suffira de dire que la journée des conducteurs de chars à bœufs se paie de 3 à 4 roubles d'argent, c'est-à-dire de 12 à 16 francs. » (Univers.)

**ITALIE.** — « Turin, lundi 14 novembre 1853. « La session législative a été reprise aujourd'hui. « Le journal officiel de Rome publie la nomination de Mgr Sacconi, nonce à Paris. » (Univers.)

**PRUSSE.** — La Correspondance particulière de Berlin, annonce que le général de Radowitz venait d'y mourir le 11 novembre, à midi; il laisse, dit-on, des manuscrits qui contiennent des révélations curieuses sur les événements de ces dernières années. (Univers.)

**ANGLETERRE.** — Londres, 15 novembre. — Les cours des fonds anglais ont été faibles aujourd'hui. Le manifeste de l'empereur de Russie est considéré comme un document effrontément hypocrite et de nature à causer une grande irritation en France, quelque effet qu'il produise d'ailleurs sur notre gouvernement. Aussi pense-t-on que la guerre générale est plus imminente qu'on ne l'avait pensé à aucune des phases de la querelle entre le Sultan et l'Auto-

crate. Nos lettres de Paris nous apprennent que l'opinion publique est très-favorable aux Turcs, non-seulement à la Cour, mais dans toutes les classes. Le prix des consolidés, quoique un peu bas ce matin, s'est remarquablement soutenu, si l'on songe que l'obstination d'un seul homme peut, d'un instant à l'autre, plonger l'Europe dans une guerre terrible. Mais les cours se sont soutenus parce que le plus grand nombre ne peut croire qu'en voyant l'opposition formidable qu'il a soulevée, l'empereur de Russie ose s'exposer à perdre beaucoup et à provoquer la ruine des institutions monarchiques sur le continent. On a donc continué à acheter. (Morning-Herald)

**ESPAGNE.** — Le maréchal Narvaez, nous écrit-on de Madrid, le 9 novembre, dont chacun voudrait connaître la pensée politique, se retranche depuis son arrivée dans une réserve excessive.

Hier, à 7 heures et 1/2 du soir, il est allé au Palais présenter ses hommages à la Reine.

L'audience a été de courte durée. Le maréchal a remercié respectueusement la Reine de l'acte de bienveillance toute spéciale dont il avait été l'objet de sa part. Voici la substance de la réponse de S. M., à ce qu'on assure :

« Je vois avec plaisir que ta santé est bonne. Je te croyais malade. Si j'eusse su que tu étais bien portant, j'aurais insisté pour que tu te rendisses à Vienne. »

On prétend que telles ont été les paroles adressées par la Reine au maréchal qui a immédiatement pris congé. — Havas.

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

On a reçu de l'Algérie des détails sur les événements militaires qui viennent de s'accomplir dans la province d'Oran.

C'est le 26 octobre qu'a eu lieu le brillant avantage remporté par nos troupes sur les Rizaina-Gharabas encore insoumis et sur les Maïas, tribu marocaine qui commettait, depuis longtemps, de nombreuses déprédations.

M. le capitaine Lacretelle était le 25 à Oglat-Mousseur, lorsqu'il reçut avis que les tribus insoumises devenaient menaçantes. Il partit aussitôt, et le 26 au matin, à la hauteur de Brazia, il rencontra l'ennemi, qui commença la fusillade.

Le capitaine Lacretelle était à la tête de 430 cavaliers, qu'il divisa en trois groupes; celui de droite, commandé par l'aga Ould-Mustapha-Ben-Ismaïl; celui de gauche, par Mustapha-Ben-Brahim, et celui du centre, dont il prit le commandement en personne.

Le combat fut vif et décisif; l'ennemi, après une défense opiniâtre, abandonna le champ de bataille.

Il a eu 150 hommes tués; il a perdu 2 drapeaux, 250 fusils, des sabres, des piques, des chevaux, et il a laissé en notre pouvoir un grand nombre de prisonniers; de notre côté nous avons eu 8 hommes tués.

Après cette affaire importante, le capitaine Lacretelle a dû se porter à Mecheria, près de El-Agheur, pour se concerter avec le chef d'escadrons De France, qui commande les contingents de Tlemcen réunis à El-Aricha à l'effet de tomber sur les autres chefs insoumis que l'on croyait campés à Guelta-el-Reida, entre Gulloul et le chott des Maras. Notre grand mouvement offensif dans le Sud était en pleine voie d'exécution.

Je voulais répondre ce mot qui vibrait dans tout mon être : *Je vous aime!*...

Mais ma gorge ne laissa échapper aucun son, mes lèvres ne s'entr'ouvrirent point... j'étais fasciné.

Elle ne s'en aperçut point, sans doute, car elle continua aussitôt :

— Après avoir déshonoré la mère, il voudrait épouser la fille. Je ne sais quel terrible mystère, quel lien ténébreux unit l'un à l'autre ces deux hommes; vous seul pouvez peut-être le deviner et empêcher d'affreux malheurs.

J'avais pris les deux mains d'Yvonnette dans les miennes, je les couvris de baisers. Abîmée en sa douleur, elle n'y prenait point garde.

— Mon Dieu ! me dit-elle tout-à-coup, voici le jour, il faut que je parte, ou plutôt je vais me cacher.

— Non, non, lui dis-je, partez ! Avec ce que je sais, je vous réponds que M. Lambesc n'épousera point votre nièce.

— Vous ne vous battez pas, au moins, fit-elle avec anxiété.

— A la dernière extrémité seulement, répondis-je.

— Oh ! non, dit-elle vivement, non, monsieur de L\*\*\* cet homme est trop bas... trop vil... vous ne vous battez pas !

— Mais si je n'ai d'autre moyen...

— Dites-lui tout ce que je vous ai dit ce soir... peut-

être aura-t-il peur, car il n'a jamais su que madame de Ploërnec avait une sœur, et il croit le secret de son infamie enfoui dans une tombe. Adieu.

Je la retins doucement.

— Où vous reverrai-je ? lui demandai-je.

— Ici, la nuit prochaine.

— Oh ! murmurai-je, la journée aura douze siècles !

Je ne sais si elle ne m'entendit point, si elle ne me comprit pas ou ne voulut rien comprendre, mais elle ne me répondit pas et s'en alla en serrant ma main comme celle d'un vieil ami.

Je la suivis des yeux longtemps; je la vis disparaître derrière les massifs et prendre un petit sentier qui conduisait à la ferme.

Alors je me demandai si c'était bien une paysanne, une femme en sabots qui venait de me donner ces détails; de qui les tenait-elle ? de sa sœur, sans nul doute... mais sa sœur était morte depuis longtemps, et cependant elle m'avait raconté cette triste histoire dans ses plus minutieuses parties... Pourtant il était impossible d'en douter, c'était bien Yvonnette que j'avais vue à la ferme, c'était bien elle... madame de Ploërnec était morte. M. de Ploërnec avait porté son deuil.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

D'un autre côté, on avait appris que M. le colonel Dargent devait quitter Bouçada pour se porter sur Ain-Rich et se mettre en relation avec Laghouat.

A la date des dernières nouvelles, la situation du Maroc était toujours mauvaise, et l'autorité de l'Empereur était très-menacée.

Les tribus marocaines que cet état d'anarchie réduisait à la misère, voyaient avec envie le sort des tribus soumises à la domination de la France, qui, par suite de la bonne administration du pays, étaient plus que jamais tranquilles et propères. (Univers.)

#### REVUE DE L'OUEST.

Le *Courrier de Nantes* annonce que presque partout les semailles sont à peu près terminées. Il est résulté des renseignements qui lui sont transmis à ce sujet que, par suite de la cherté des grains, les cultivateurs ensemencent une étendue de terrain plus considérable que l'année dernière. A l'exception de quelques arrondissements, les semailles se sont, en outre, effectuées dans des conditions propices. Il y a donc lieu d'espérer que les récoltes de l'année prochaine, en supposant même une saison d'été peu favorable, compenseront largement le déficit de la campagne qui vient de finir. (Maine-et-Loire.)

**Tours.** — Dans la nuit de samedi à dimanche, entre Tours et la station de Savonnières, à 4 kilomètres de cette station, un rail a été enlevé de la voie ferrée. On s'est heureusement aperçu à temps de cet acte de malveillance, et aucun accident n'est à déplorer. (Maine-et-Loire.)

**Angoulême.** — Le tribunal de commerce d'Angoulême, par son jugement du 10 de ce mois, sous la présidence de M. Robert, en la cause de M. Guinefolleau contre l'administration du chemin de fer, a décidé que le destinataire d'un colis transporté par cette administration a le droit, au moment de la présentation de la marchandise qui lui est expédiée et conduite à sa porte, d'ouvrir le ballot et d'en vérifier le contenu en présence du préposé de cette administration, et de n'accepter cette marchandise, comme aussi de ne payer la lettre de voiture, qu'après cette vérification intérieure, alors même qu'à l'extérieur le colis serait intact. (Journal de la Vienne.)

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 16 novembre.

En vertu d'un décret impérial, M. de Calvimont, préfet de la Dordogne, est nommé maître des requêtes de première classe au Conseil d'Etat.

La fête de l'Impératrice a été célébrée en famille, au palais de Fontainebleau. Mgr l'évêque d'Arras, second aumônier de l'Empereur, a dit la messe dans la chapelle du château, en présence de Leurs Majestés, de la Cour et des personnes invitées.

Une amélioration sensible a eu lieu à la halle aux farines de Paris. D'après le bulletin du 16 au matin, le cours moyen du marché d'hier était de 59 francs 14 centimes le quintal. La baisse est donc de plus d'un franc. L'approvisionnement est remonté à 13,503 quintaux. Ajoutons que les arrivages, ce matin, étaient importants.

La Cour d'assises de la Seine, a rendu hier son arrêt dans l'affaire du complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique. Un verdict négatif a été rendu par le jury, en ce qui concerne les accusés Bratiano, Thirez, Baudy, Laffize, Ranc et Martin. On introduit les accusés non coupables. M. le président prononce leur acquittement. Ont été condamnés : à la peine de 8 ans de bannissement : Folliet, Alix et Decroix ;

A la déportation : Ruault, Lux, Gérard, de Meren, Marriet, Gabrat et Copinot ;

A 10 ans de détention : Mouchiron ;

A 7 ans de détention : Turenne, Matz et Mazille ;

A 5 ans de détention : Maillet, Deney, Sand, Comès, Joiron ;

A 5 ans de prison : Ribaud de Laugardière ;

A 5 ans de prison : Follot. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

On lit dans l'*Echo de Vésone* du 8 novembre : « M. Maxence de Damas vient d'autoriser son régisseur à céder aux personnes de la commune d'Hautefort, qui sont réellement dans le besoin, du blé au prix de 18 fr. l'hectolitre, jusqu'à épuisement de 250 hectolitres. »

— Le *Mémorial d'Amiens* annonce dans les termes suivants une baisse assez forte qui a eu lieu sur les grains au dernier marché d'Amiens :

« Nous avons constaté aujourd'hui, avec la ville entière, un immense arrivage de blé sur notre halle. La file des charrettes s'étendait d'un côté fort avant dans le faubourg de Noyon, et de l'autre jusqu'à l'église Saint-Leu. Une baisse sensible a été l'effet de cette abondance extrême. Les renseignements que nous avons recueillis çà et là de la bou-

che de plusieurs commerçants nous font supposer que cette baisse a été, par sac de deux hectolitres, de 6 fr. sur les qualités supérieures, et de 8 à 10 fr. sur les autres qualités. »

— On lit dans l'*Opinion du Midi*:

« Nous continuons à recevoir de divers points du département les nouvelles les plus affligeantes. Le Gardon est de nouveau sorti de son lit samedi dernier. Les communes de Ribaute et de Gardet, arrondissement d'Anduze, ont beaucoup souffert. Dans cet endroit, la rivière a rompu ses digues, et les eaux se sont répandues sur les terrains environnants. Les habitants de Gardet sont dans les transes, car ils craignent que le village ne soit inondé. A Nens, le Gardon grossit incessamment, et l'on appréhende une irruption. »

» A Beaucuire, le Rhône s'est élevé jusqu'à 2 mètres 70 centimètres au-dessus de l'étiage. Plusieurs propriétés riveraines ont été envahies par les eaux. »

— Par suite des orages qui ont éclaté et des fortes pluies qui sont tombées ces jours derniers, les eaux grossies de la Durance et du Rhône ont causé de graves dommages sur leurs rives. Nous apprenons qu'à Pertuis la Durance a fait irruption dans les terres, renversé des digues, emporté des arbres, etc., et qu'à Avignon le Rhône a pénétré dans la ville, où il a séjourné plusieurs jours.

(*Mercur de Apt.*)

— Jamais, peut-être, les eaux de la Seine n'ont été vues aussi basses, à cette époque de l'année. Elles ne marquent plus que 95 centimètres au-dessus du niveau des plus basses eaux connues, celles de 1719. Ce fait est d'autant plus remarquable, que le Rhône, les fleuves du midi de la France et ceux d'Angleterre débordent en ce moment. — Havas.

## VARIÉTÉS.

### DICTIONNAIRE RAISONNÉ D'AGRICULTURE ET D'ÉCONOMIE DU BÉTAIL.

Par M. RICHARD (du Cantal), ancien membre des assemblées constituante et législative, etc.

PRODUCTION DES MONTAGNES COMPARÉE A CELLE DES PLAINES ET VALLÉES.

(Suite et fin.)

L'élevage des animaux de plaine, en effet, se trouve dans des conditions tout-à-fait différentes et souvent même opposées. Si leur nourriture est plus abondante, elle est moins substantielle, relativement moins nutritive, moins tonique; elle donne du développement aux animaux en quantité, aux dépens de la qualité; l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils

boivent, sont moins purs; l'exercice, la marche exigent peu d'efforts nécessaires, peu de fatigue. Là, point de gymnastique sur un sol difficile, accidenté, pour chercher la nourriture. L'animal n'a pas besoin de monter et de descendre, de franchir des obstacles de toute espèce; il n'a qu'à déplacer horizontalement les membres, sans effort, sans secousse. Aussi, ses muscles ont-ils moins de force, moins d'énergie, ses allures sont-elles moins vives, moins dégagées; il est plus nonchalant, plus mou; il sue facilement, il résiste moins aux fatigues, aux travaux auxquels il est soumis; il est loin d'avoir l'activité, l'attitude, la vivacité de regard du montagnard, ce qui s'explique facilement par la différence de condition de vie, d'organisation physique, de structure mécanique de son corps.

Qu'on me permette ici une comparaison, dont les esprits observateurs ne contesteront pas la justice. A mon avis, l'animal des montagnes est à celui des plaines, comme une machine bien conditionnée avec des matières premières de bonne qualité, sortie d'une bonne manufacture, est à une machine fabriquée avec des matières premières médiocres ou mauvaises, et d'une structure commune. La première, à égalité de frais de consommation, donnera des résultats plus avantageux que la seconde. Telle machine à vapeur, telle locomotive bien conditionnée, fera plus de chemin, traînera un plus lourd fardeau, avec une quantité de combustible déterminée, qu'une autre, dont les conditions mécaniques n'ont pas été bien remplies, dont la confection n'a pas été exécutée suivant de bonnes lois dynamiques. Tel animal de la fabrique des montagnes donnera, avec la même quantité de nourriture, de dépense quelconque, plus de bénéfice par son travail, parce que sa machine, mieux confectionnée, fonctionne mieux que celle de tel autre animal de la plaine qui lui est inférieur, sous ce rapport, parce qu'il ne tire pas le même parti du combustible consommé. La comparaison que j'établis ici paraîtra un peu hardie, mais elle n'en est pas moins exacte. Si la machine animée reçoit le principe moteur par sa bouche, la machine inanimée le reçoit par sa fournaise, et les résultats sont les mêmes.

Je suis assuré que, si les agriculteurs étaient bien pénétrés de cette vérité, ils pourraient réaliser des économies notables en employant pour leurs travaux et leurs charrois des machines animées de la fabrique des montagnes, de préférence à celles des fabriques des plaines. Du reste, la pratique confirme partout le fait que je viens d'avancer. Qui ne connaît la force, la résistance, l'agilité, la sobriété, l'adresse de ces petits chevaux des monta-

gnes que montent les buveurs d'eau dans les Pyrénées ou le Mont-d'Or d'Auvergne? Qui n'a été témoin de la rusticité, de la force des bœufs de ces pays pour les travaux agricoles ou les charrois? Les chasseurs eux-mêmes ont observé qu'un lièvre des montagnes est plus difficile à forcer par les chiens courants que celui des plaines. La cause de l'énergie, de la résistance de ce rongeur est la même que celle que nous avons signalée pour les autres animaux.

Si nous cherchons maintenant à nous rendre compte des faits que je viens de signaler, la physiologie générale nous en fournira une explication bien simple. Les végétaux, dans les plaines fertiles, trouvent dans le sol une nourriture abondante. D'autre part, ils doivent avoir dans l'atmosphère une plus grande quantité d'acide carbonique à décomposer, pour s'en approprier le carbone. On sait, en effet, que l'acide carbonique, plus lourd que l'air, tend toujours à descendre sur la surface du sol, comme un courant d'eau, et il doit être, par conséquent, plus abondant dans les régions basses que sur les lieux élevés. D'un autre côté, la température plus ou moins rigoureuse des montagnes, loin de favoriser la rapidité de développement des végétaux, ralentit leur croissance et la borne même sur les sommets élevés, où les arbres sont rabougris. Si nous ajoutons à ces causes le temps plus court du travail de la végétation annuelle dans les régions froides, nous pouvons comprendre les différences observées entre les végétaux des montagnes et ceux des plaines et vallées.

Quant aux animaux, ils subissent les conséquences des conditions hygiéniques de leur élevage, auxquelles ils doivent leurs bonnes ou mauvaises qualités particulières.

Pour conclure, je dis que, lorsque les cultivateurs peuvent faire consommer à leurs bestiaux des fourrages de prairies hautes, ils le préféreront à ceux des vallées. Que l'emploi des animaux de travail des montagnes sera plus économique que celui des animaux des plaines; et que les bois des régions élevées doivent être choisis par eux pour la confection de leurs charriots et de tous leurs instruments aratoires, comme pour les divers autres usages domestiques. (*Agriculture.*)

#### BOURSE DU 15 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 99 90.  
3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 73 50.

#### BOURSE DU 16 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 99 90.  
3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 73 40.

Etude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 11.

### PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Langlois, huissier à Varennes-sous-Montsoreau, en date du quinze novembre mil huit cent cinquante-trois, enregistré, et à la requête de M. Louis-Pierre Hervé, propriétaire et maire de la commune de Varennes-sous-Montsoreau, y demeurant, agissant en cette dernière qualité, lequel a fait élection de domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Labiche, avoué à Saumur,

Notification a été faite:

1<sup>o</sup> A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice de ladite ville;

2<sup>o</sup> A dame Joséphine Poupard, épouse du sieur Etienne Cordé, menuisier, demeurant ensemble à Varennes-sous-Montsoreau;

3<sup>o</sup> A dame Anastasie Besnard, épouse du sieur Michel Girault, boucher, demeurant commune de Varennes-sous-Montsoreau,

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le sept novembre mil huit cent cinquante-trois, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour, audit greffe, par M<sup>e</sup> Labiche, avoué du requérant, des doubles de trois actes sous signatures privées, en date, à Varennes, du quatorze août dernier, enregistrés gratis à Saumur le vingt-neuf septembre dernier, folios 88 et 89, et également transcrits gratis au bureau des hypothèques de Saumur; desquels actes il résulte, savoir: de l'un, que M. Robidas (Jean), propriétaire, demeurant à

Varennes, a vendu, à ladite commune de Varennes, huit ares vingt-six centiares de terre, moyennant le prix de six cent quatre-vingt-seize francs soixante-six centimes; de l'autre, que le sieur Etienne Cordé, menuisier, et Joséphine Poupard, son épouse, tous les deux sus-nommés et domiciliés, ont vendu à ladite commune, sept ares trente-quatre centiares de terre, moyennant six cent quarante-huit francs soixante-cinq centimes; le 3<sup>e</sup>, que le sieur Michel Girault, boucher, et dame Anastasie Besnard, sa femme, aussi sus-nommés, ont vendu, à la même commune, douze ares seize centiares de terre, moyennant le prix de huit cent soixante-trois francs quatre-vingt-dix centimes; ces trois parcelles de terre sont situées commune de Varennes, et sont destinées à être occupées par le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 35;

Avec déclaration aux sus-nommés, que ladite notification leur était ainsi faite, conformément à l'article 2194 du Code-Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, savoir: M. le Procureur impérial, au profit de qui de droit, et les dames Cordé et Girault, à leur profit, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever les biens sus-désignés, et qu'à défaut de ce faire dans ledit délai, et icelui expiré, lesdits biens passeraient à la commune de Varennes francs et libres de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non inscrites;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas

dernier ferait publier lesdites notifications dans les formes prescrites par la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, à Saumur le seize novembre mil huit cent cinquante-trois. (682) Signé, LABICHE, avoué.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

## VENTE

PAR LICITATION,

Aux enchères publiques,

DE

### DEUX MAISONS,

L'une située à Saumur, rue du Pont-Fouchard, et l'autre située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux;

ET DE

### TROIS MORCEAUX DE VIGNES

ET D'UN

### BATIMENT D'EXPLOITATION

qui se trouve au milieu de l'un d'eux, Situés dite commune de Bagneux, et commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, commis à cet effet,

Le dimanche 11 décembre 1853, à midi.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 11 août 1853, enregistré;

A la requête de M<sup>me</sup> Madeleine Tessier, propriétaire, veuve du sieur Sébastien Miot, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chedeau, demeurant à Saumur;

Contre: 1<sup>o</sup> M. Louis Moguier, maître charpentier, demeurant à Saumur, « agissant en qualité de subrogé-tuteur du mineur Sébastien Miot, fils » de ladite dame veuve Miot et de feu » son mari; ledit mineur ayant pour » tutrice sa mère;

2<sup>o</sup> Et M. Napoléon-Victor Chéronze, fabricant de voitures, demeurant à Saumur, « agissant en qualité de tuteur des mineurs Emile-Julien et » Marie Maraour, petits-enfants du » dit feu sieur Miot; »

Mesdits sieurs Moguier et Chéronze ayant pour avoué M<sup>e</sup> Coulbault, demeurant à Saumur;

En présence du sieur Pierre Ouvrard, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Saumur, « agissant en » qualité de subrogé-tuteur desdits » mineurs Emile-Julien et Marie Maraour. »

### DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE.

1<sup>er</sup> Lot.

Un morceau de vigne, situé au canton de la Pierre-Couverte, commune de Bagneux, d'une contenance de 85 ares 26 centiares, joignant vers nord M. Daveau, au sud M. Delande, à l'est le chemin et à l'ouest la route de Saumur à Doué et Montreuil-Bellay.

Dans le milieu duquel morceau de vigne, il existe un petit bâtiment composé d'un pressoir à casse-col, avec tous ses accessoires, une chambre et un cellier, qui fera partie de la vente.

Le lot est mis à prix à 3,323 francs 33 centimes, ci. .... 3,323 f. 33

2<sup>e</sup> Lot.

Un petit morceau de vigne, même commune,

A reporter.... 3,323 33

Report.... 3,323 33  
 d'une contenance de 5 ares 50 centiares, joignant au sud-est la route de Doué et au sud-ouest M. Delande; ledit morceau situé de l'autre côté de la route de Doué. — Mis à prix à 149 francs 88 centimes, ci..... 149 88

3<sup>e</sup> Lot.  
 Un morceau de vigne, situé à la Croix-aux-Sables, commune de Bagnaux, d'une contenance de 21 ares 75 centiares, joignant au nord M. Videgrain, à l'est M. Gauron, au sud le chemin de la Croix-aux-Sables et à l'ouest un petit sentier. — Mis à prix à 543 francs 75 centimes, ci..... 543 75

4<sup>e</sup> Lot.  
 Un petit morceau de vigne, situé aussi à la Croix-aux-Sables, même commune, d'une contenance de 7 ares 2 centiares, joignant au nord M. Dézé, à l'est M. Gauron, au sud M. Videgrain et à l'ouest le même sentier. — Mis à prix à 175 francs 50 centimes, ci..... 175 50

5<sup>e</sup> Lot.  
 Une maison, située à Saumur, rue du Pont-Fouchard, joignant au nord M. Redoutier, maître menuisier, au sud M<sup>me</sup> veuve Cochet, à l'est la rue du Pont-Fouchard, et à l'ouest une prairie; la dite maison ayant 3 mètres 60 centimètres de façade sur la rue, composée ainsi qu'il suit: Soubassements, une cave voûtée, une buanderie à l'usage de tous les locataires de la maison, des lieux d'aisances, une petite cour et un jardin; un escalier en grès conduit au rez-de-chaussée. Rez-de-chaussée. Un corridor, un escalier qui conduit jusqu'aux greniers, deux chambres sur la rue divisées par une cloison, et pouvant faire au besoin une boutique et une arrière-boutique; une chambre sur le derrière, ayant vue sur la cour. Premier étage. Une chambre sur la rue, avec balcon, cheminée en marbre et placards, à la suite, un vestibule ou chambre de décharge et également une chambre sur la cour. Deuxième étage. La disposition du deuxième étage est absolument la même que celle du premier, moins le balcon de la chambre sur la rue. Enfin, des greniers régnaient sur le tout. — Mise à prix, à 6,300 francs, ci..... 6,300 «

6<sup>me</sup> et dernier lot.  
 Une autre maison, située au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, joignant au nord MM. Bauron et Grimaux, au sud M. Lenain, à l'ouest la route de Saumur à Doué et Montreuil-Bellay. Cette maison est composée de deux parties distinctes, qui ont cependant en commun l'escalier et le corridor qui y conduit.

A reporter.... 10,492 46

Report.... 10,492 46  
 La première partie, est composée ainsi qu'il suit: dans les soubassements, une cave voûtée; au rez-de-chaussée, un petit salon ou salle à manger, ayant vue sur la route du Pont-Fouchard et une petite cuisine; et au premier étage, deux chambres et greniers au-dessus. Une cour avec pompe; jardin. Entre cour et jardin, un petit bâtiment formant buanderie, avec grenier au-dessus.

La deuxième partie est composée: dans les soubassements, de deux celliers; au rez-de-chaussée, d'une boutique avec arrière-boutique; au premier étage, de deux chambres, avec grenier au-dessus. Une cour avec jardin; entre cour et jardin, un petit bâtiment dont la destination première était d'être une buanderie, mais qui forme actuellement une chambre à coucher, avec grenier au-dessus.

Mise à prix à 5,800 francs, ci..... 5,800 «  
 Ce lot pourra être divisé lors de l'adjudication.

Total des mises à prix, seize mille deux cent quatre-vingt-douze francs quarante-six centimes, ci..... 16,292 46  
 Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur.  
 Pour avoir des renseignements, s'adresser audit notaire, ou aux avoués des parties.  
 Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 15 novembre mil huit cent cinquante-trois. (683) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

**VENTE**  
 Sur saisie immobilière  
**D'UNE MAISON**  
 ET DÉPENDANCES

Situées au carrefour du bourg de Saint-Maur, commune de Saint-Georges-le-Tourel, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu à l'audience du Tribunal civil séant à Saumur, Le samedi 17 décembre 1853, à midi.

DÉSIGNATION DES BIENS.  
 Article unique.

Une maison, bâtie en pierres de Tuffeau, couverte en ardoises, composée, au rez-de-chaussée, de deux chambres, deux autres chambres et une boulangerie, petite cour devant lesdites chambres; au premier étage, deux chambres, dont une à cheminée, s'exploitant par un escalier extérieur, bas-côté et petit bâtiment tenant aux dites chambres hautes, jardin en terrasse au niveau du premier étage, petite cave voûtée sous le jardin, s'exploitant par un corridor entre la maison et ledit jardin; grenier sur lesdites chambres, puits commun; le tout se tenant, joignant au nord le carrefour de Saint-Maur et la maison du sieur Artif, au levant l'ancien chemin du clos du Couvent, au midi Chagueneau, à l'ouest le grand chemin de Saint-Maur, le tout d'une superficie d'environ quatre ares cinquante centiares; mise à prix à 400 fr. ci. . . . 400 fr.

Ces biens ont été saisis à la requête du sieur Joseph Maugin, fermier, demeurant à Saint-Maur, commune de

Saint-Georges-le-Tourel, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Sur le sieur Joseph Tourault, marinier, et dame Joséphine Guillot, sa femme, ayant demeuré audit Saint-Maur, et maintenant demeurant en la commune de la Menitrie;

Suivant procès-verbal de Dufour, huissier aux Rosiers, en date du sept septembre mil huit cent cinquante-trois, visé le même jour par M. Martin, adjoint au maire de la commune de Saint-Georges-le-Tourel, en l'absence de celui-ci, enregistré à Saumur le neuf septembre de la même année, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-six septembre mil huit cent cinquante-trois, v<sup>o</sup> 14, n<sup>o</sup> 68.

Le cahier des charges est déposé au Greffe du Tribunal civil de Saumur; sa publication a eu lieu à l'audience du douze novembre courant.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.  
 Saumur, le 15 novembre 1853. (684) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

Séparation de Biens.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du samedi douze novembre mil huit cent cinquante-trois,

Il appert: Que la dame Joséphine-Aurélien Labrousse, femme de Théodore-Léon Renault, marchand épiciier, demeurant à Saumur,

A été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 15 novembre mil huit cent cinquante-trois. (685) CHEDEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph Sirbain, restaurateur à Saumur, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de commerce, à se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés, dans le délai de vingt jours, à partir de ce jour, devant le syndic de ladite faillite et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau, sur timbre, indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu le mardi vingt décembre prochain, à midi précis, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal, (686) A. DUDOUET.

**A VENDRE**  
 OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1854,

Une MAISON, appartenant à M. Ludovic Bousiron, située à Saumur, quai de Limoges, consistant en magasin, chambres, cabinets et caves, joignant M. Gauffreteau.

S'adresser à M. Joseph PINET, propriétaire à Saint-Lambert, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (674)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

TROIS MAISONS, situées à Saumur, rue du Pavillon, portant les n<sup>os</sup> 1<sup>er</sup>, 3 et 5, et appartenant à M. Paterné, m<sup>d</sup> corroyeur.

S'adresser à M. PATERNE, rue du Pavillon, et à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> DUSOUL, notaire à Bourgueil.

**A VENDRE**

Par Adjudication, En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> DUSOUL, Le dimanche 4 décembre 1853, heure de midi,

LE DOMAINE de la

**GRAND' MAISON,**

Situé en la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, et consistant en:

- 1<sup>o</sup> Vaste maison d'exploitation;
- 2<sup>o</sup> Diverses pièces de terre labourable, près la maison, d'une contenance de . . . . . 35 h. 45 a. 70 c.
- 3<sup>o</sup> Un beau pré, dit le pré Célérier, de . . . . . 6 74 80
- 4<sup>o</sup> Et une pièce de terre plantée de vigne, de . . . . . 2 67 10

Total. . . . . 44 h. 87 a. 60 c.  
 Revenu net d'imposition, suivant baux authentiques de 9 ans, prenant leur cours le premier novembre 1853. . . . . 2,440 fr.  
 Mise à prix: 60,000 fr.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 27 novembre 1853, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> LEBRETON, notaire à Gennes-les-Rosiers,

**DE DIVERS IMMEUBLES**

Dépendant des successions de M. et M<sup>me</sup> Hillaire.

Situés commune de Gennes:

Maisons d'habitation, vastes jardins y tenant pouvant être facilement vendus comme emplacements pour bâtir, par leur position au centre même du bourg; moulin à eau monté à neuf, moulin à vent, caves à cheminée, belles pièces de prés, terres, vignes et bois, le tout à la proximité du bourg.

Sera aussi vendue une maison, au canton de Chappe, en Longué, avec jardin et terre y tenant.

S'adresser, pour tous renseignements:

- 1<sup>o</sup> A Gennes, en l'étude de M<sup>e</sup> LEBRETON;
- 2<sup>o</sup> Et à Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, où on trouvera des affiches. (659)

EXPOSITIONS DE L'INDUSTRIE 1844-1847-1850 et 1851  
 MÉDAILLES DE BRONZE ET D'ARGENT

**CHOCOLAT-LOUIT**

USINE MODÈLE A VAPEUR  
 SUPERIORITÉ  
 MAISON ET ENTREPOT  
 à Bourdeaux.

DE GOUT, D'AROME ET DE QUALITÉ  
 au Bouscat.

L'important débouché acquis en France et à l'étranger, par le CHOCOLAT-LOUIT, atteste sa supériorité. L'usine modèle du Bouscat, où fonctionnent de puissantes machines perfectionnées par MM. LOUIT FRÈRES, permet d'obtenir une fabrication toujours supérieure et exempte de contact nuisible des mains de l'ouvrier. — La position exceptionnelle de la Maison Louit Frères et C<sup>o</sup>, dans le premier port de France pour l'arrivage des cacaoes et sucres des colonies les a puissamment aidés à résoudre le problème indiqué par les économistes, produire très bon et à bon marché.

Le Chocolat Louit se vend chez tous les principaux Pharmaciens, Confiseurs et Epiciers.  
 SAINTE-FIN : 2 fr. 10 1/2 kil.  
 SAINTE-FIN : 2 fr. 10 1/2 kil.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.